Envoyé en préfecture le 08/04/2022
Reçu en préfecture le 08/04/2022
Affiché le
ID : 076-247600620-20220331-DEL20220307-DE

RÉGION NORMANDIE

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

OPERATION NORMANDIE HAIES

Formulaire de candidature

Date limite de dépôt du formulaire de candidature

12 mars 2022

Candidatures à adresser, soit par courrier à :

Monsieur Hervé MORIN, Président de la Région Normandie
A l'attention de la Direction Energie, Environnement, Développement Durable,
Abbaye-aux-Dames Place Reine Mathilde CS 50523 - 14035 Caen Cedex 1

soit en version numérique par courriel à :

deedd@normandie.fr

Pièces à joindre :

- *lettre d'intention signée du Président du porteur du projet*
- *le présent formulaire complété et signé*
- *copie de la délibération de l'instance de décision du porteur du projet dans laquelle la réponse à l'AMI a été approuvée*
- *le cas échéant, copie des délibérations des EPCI partenaires du projet*

INTITULE DU PROJET

Reconquête des haies pour Yvetot Normandie

TERRITOIRE DE PROJET

Communauté de Communes Yvetot Normandie, 27 000 habitants, 16 900 ha

Envoyé en préfecture le 08/04/2022
Reçu en préfecture le 08/04/2022
Affiché le
ID : 076-247600620-20220331-DEL20220307-DE

I. Identification du porteur de projet

Nom de la structure porteuse du projet :	Communauté de Communes Yvetot Normandie
Adresse complète :	4 rue de la Brême, 76190 YVETOT contact@yvetot-normandie.fr / 02.35.56.14.14
Principales compétences de l'EPCI et/ou du groupement :	- Développement économique - Urbanisme - Rudologie - Transition écologique et énergétique - Tourisme - Service à la population (France service) - Culture & Sport (conservatoire, médiathèque, piscine) - Petite enfance - Mobilité

II. Pilotage et organisation du projet

Elu référent du projet :	Nom/Prénom	GARAND Sylvain	
	Fonction	Vice-président en charge de la transition écologique et énergétique	
	Coordonnées	Tél. : Courriel : sylvain.garand@yvetot-normandie.fr	
Coordinateur technique du projet :	Nom/Prénom	GAUTHIER Lucie	
	Fonction	Chargée de mission transition écologique	
	Coordonnées	Tél. : 02 77 49 99 93 Courriel : lucie.gauthier@yvetot-normandie.fr	
Partenaires en situation de co-pilotage *en cas de projet porté par un groupement d'EPCI, lister ici un contact pour chaque EPCI impliqué et indiquer le principe de copilotage mis en place (les détails de votre organisation seront à indiquer à l'axe 4)*		*La CCYN et le PNR des boucles de la Seine Normande vont tous les deux répondre à cet AMI. En cas de chevauchement de périmètre, entre le Parc naturel régional et la CCYN, les structures s'engagent à coordonner leurs interventions notamment celles prévues dans le quartier du Manoir du Fay à Yvetot.*	

Envoyé en préfecture le 08/04/2022
Reçu en préfecture le 08/04/2022
Affiché le
ID : 076-247600620-20220331-DEL20220307-DE

III. Description de votre projet et de votre ambition

Les 5 axes doivent-être complétés. Une page de description est suffisante (mais si vous le souhaitez, vous pouvez joindre d'autres documents qui vous sembleraient utiles pour détailler ou conforter votre candidature)

AXE 1 : PRESERVER LES HAIES ET LEURS DIFFERENTES FONCTIONS

Pour répondre à l'enjeu environnemental, le **réseau de haies sur le territoire de la collectivité** doit permettre le maintien de toutes les fonctionnalités de la haie en matière de **biodiversité** *(corridor écologique, zone de nidification, de refuge et de l'alimentation pour des espèces de milieux ouverts et forestières)*, de qualité et de **protection des sols et des berges** *(diminution de l'érosion)*, de la **qualité de la ressource en eau** *(absorption des éléments minéraux, diminution du ruissellement)*, de **régulation des effets du changement climatique** *(brise-vent, ombrage, puits de carbone, microclimat)* et **d'aménités paysagères.**

Dans le cadre de cet AMI, il est attendu que la collectivité présente les démarches et les **actions déjà mises en place pour protéger l'existant dans le cadre de ces documents d'urbanisme** (réglementaires, contractuelles) et les actions qu'elle envisage pour renforcer la protection des haies sur le long terme.

Actions déjà mises en place

Après 5 années de travail la CCYN a approuvé son PLUI en février 2020. Lors de son élaboration un travail de diagnostic a été mené et a permis de relever les principaux enjeux environnementaux sur le territoire.

Situé au cœur du Pays de Caux, le territoire de la CCYN présente des caractéristiques paysagères et patrimoniales fortes, à travers des espaces paysagers comme le Val au Cesne ou la Vallée du Vert Buisson, mais aussi des ensembles patrimoniaux remarquables à l'instar des clos-masures.
Le territoire dispose aussi d'une trame verte et bleue diversifiée dont la multifonctionnalité est à mettre en valeur : préservation de la biodiversité, prévention des risques de ruissellement, fonction nourricière…
Toutefois, les dynamiques passées d'évolution du territoire ont parfois contribué à banaliser certaines caractéristiques paysagères qui fondent son identité.
L'enjeu, face au développement d'Yvetot Normandie, est de former un cadre de vie agréable contribuant à son attractivité.

C'est pourquoi ces enjeux ont été traduits par diverses prescriptions dans les documents d'urbanisme :

- Prescription « trame verte et bleue » : précision d'un corridor identifié au SRCE et qui nécessite une préservation particulière au titre des prairies, alignements d'arbres/haies, mares… Cette prescription bénéficie de règles spécifiques au règlement écrit concernant les constructions : dans les zones A (agricole), toute construction est interdite au sein des emprises de corridors (sauf exception exploitation agricole). En zone UP ou UP1 (pavillonnaire), le coefficient d'emprise au sol des constructions autorisé est fixé à 30% et le coefficient d'espaces verts de pleine terre est fixé à 60%. Les clôtures doivent être perméables au passage de la petite faune.
- Prescriptions pour les alignements d'arbres, les bosquets, les vergers, les mares : éléments naturels et paysagers identifiés au plan de zonage du PLUi et bénéficiant de règles spécifiques au règlement écrit pour appuyer leur préservation
- Préservation du patrimoine classé du Val au Cesne (site inscrit) en zone naturelle boisée et en zone agricole paysagère
- Clôtures des zones UP et UH (hameau) : Les clôtures à l'interface entre les zones agricoles ou naturelles devront être plantées et pourront être doublées d'un grillage.
- OAP Thématique Clos-Masures : Préserver le patrimoine paysager et architectural typique du Pays de Caux

Expérimentation sur un quartier clos masure :
La Ville d'Yvetot mène, en partenariat avec le Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande et la Communauté de Communes Yvetot Normandie, une réflexion sur l'évolution du quartier du Fay, en associant les acteurs de terrain et les habitants. Avec son manoir du 16ème siècle classé monument historique et son parc paysager, le quartier du Fay est un quartier résidentiel historique d'Yvetot, qui s'est largement développé depuis quelques années, au profit de constructions de maisons individuelles. Poumon vert de la ville, il est un lieu privilégié de promenade avec ses talus cauchois plantés, ses haies et ses espaces de nature.
Deux problématiques sont ainsi ressortis des échanges entre les partenaires mais aussi de la part des habitants : comment mettre en place des actions concrètes et opérationnelles visant à préserver ses caractéristiques et améliorer le cadre de vie ? Comment aider les habitants dans la gestion des éléments arborés ?
Un diagnostic est en cours de réalisation et des pistes d'actions en cours de définition. Le Parc, la ville et la CCYN souhaitent partager collectivement le diagnostic sur les atouts du quartier du Fay, mais également sur les menaces et dysfonctionnements constatés.

Actions complémentaires dans d'autres communes rurales :
Dans la commune d'Ecretteville-les-Baons, un projet de renaturation a été mené les dernières années. En effet la commune a souhaité, dans le cadre de la reconstruction de son centre bourg, remplacer des clôtures métalliques délimitant les jardins privés par des haies basses en charmille. Ces haies sont entretenues par la commune. De plus, des arbres fruitiers ont été plantés et des carrés potagers installés. Désormais, ce centre bourg offre un cadre beaucoup plus verdoyant aux habitants. Enfin des formations à la taille des arbres fruitiers sont organisées annuellement par l'association pomologique de Haute Normandie.

Actions envisagées pour renforcer la protection des haies sur le long terme
Dans le cadre de l'expérimentation en cours dans le quartier du Fay à Yvetot, la CCYN souhaite mettre en place de nouvelles prescriptions dans son PLUI à savoir

- Différencier les types d'alignements (haut jet, moyen jet, haie, talus seul…)
- Intégrer une OAP sectorielle pour entériner ce souhait de préservation du caractère paysager et patrimonial à travers les règles d'urbanisme
- Mener une réflexion sur un plan de circulation
- Travail avec l'ABF, l'architecte conseil du PNR et le CAUE76 sur des prescriptions urbaines, paysagères et architecturales.

De plus, un conseil à la gestion des haies pourrait être apporté aux habitants du quartier.
Ce travail pourra par la suite être étendu à d'autres secteurs de la CCYN présentant des caractéristiques similaires.

Envoyé en préfecture le 08/04/2022
Reçu en préfecture le 08/04/2022
Affiché le
ID : 076-247600620-20220331-DEL20220307-DE

AXE 2 : RECONQUERIR DES HAIES

Au-delà du maintien de l'existant, les collectivités doivent également envisager le défi de la reconquête du réseau de haies de leur territoire qui, à l'échelle régionale, a fortement diminué au cours des dernières décennies, en regard des aménagements fonciers et modifications de pratiques agricoles.

Dans le cadre de cet AMI, il est attendu que la collectivité présente, en fonction de son niveau de connaissance, **des données sur la dynamique actuelle** à l'échelle de son territoire, de manière quantitative (nombre de km plantés, nombre de km arrachés, évolution de la biomasse…) et qualitative (composition des haies, densité du maillage, connectivité, fonctionnalité…). **La collectivité doit également exprimer son ambition, sa stratégie et ses moyens pour améliorer la situation :** les démarches réalisées ou en cours, son objectif de gain net de haies à court terme (3 à 5 ans) et à moyen terme (10 à 20 ans), ainsi qu'éventuellement les secteurs privilégiés. La collectivité peut également préciser ses éventuels objectifs pour restaurer, conjointement aux haies, d'autres éléments paysagers (talus, arbres isolés, mares, vergers…).

Sur le territoire de la Communauté de Communes Yvetot Normandie il existe un réseau de milieux naturels comportant des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques. Ils sont constitués de milieux relais comme les haies, les mares, les talus herbeux, les espaces verts ou encore les chemins. Ce sont des éléments du patrimoine importants à conserver car ils permettent à la faune et la flore de transiter d'un réservoir à un autre.

Les objectifs fixés dans la fiche « Trame Verte et Bleue », sont les suivants :

- Favoriser la prise en compte de la Trame Verte et Bleue dans les documents d'urbanisme
- Compléter les données du PLUI et des inventaires existants pour aboutir à une vision globale et partagée de l'état de la Trame Verte et Bleue
- Aboutir à un programme d'actions opérationnel de préservation et de restauration des continuités écologiques et s'engager à sa mise en œuvre dans un délais de 5 ans maximum
- Prévoir un accès et une diffusion publique des données
- Sensibiliser (le grand public, les lycées, les agents de la collectivité et les élus) et accroitre la connaissance en termes de biodiversité sur le territoire

Voici les premières données statistiques à disposition de la CCYN :

Nombre d'habitants	27 000 habitants
Superficie de la collectivité	16 900 ha
Surface urbaine (terres artificialisées)	1 660 ha
Surface de friches	3.4 ha
Superficie de terres agricoles	13 800 ha
Superficie de forêts et de milieux semi-naturels	2 300 ha
Nombre de mares répertoriées	439 mares (inventaire non exhaustif)
Linéaire de haies	21 400 m (inventaire non exhaustif)
Superficie en espaces verts dans les communes	8.7 ha

Dynamique de plantation de haies : Il est observé depuis de nombreuses années une diminution du linéaire de haies sur le territoire, qui va de pair avec la diminution du nombre de prairies. La dynamique reste à être chiffrée.

Ambition

Il est constaté depuis plusieurs années un vieillissement des clos masures. La CCYN souhaiterait dans le cadre de cet AMI établir un diagnostic de ces éléments du paysage et proposer des conseils et aides à la replantation. Sur le quartier du Fay à Yvetot, la ville d'Yvetot a mené un diagnostic des arbres sur talus autour du parc du Manoir du Fay (1,1km de linéaire planté, en domaine public). Une soixantaine d'arbre est diagnostiquée comme malade et ces sujets seront à abattre. Cette opération permettra une replantation mais également une restauration des talus abimés par des véhicules (camions, tracteurs…). Elle pourra ainsi faire l'objet d'une sensibilisation auprès de la population voire d'une mission de conseil.
Sur le quartier du Fay (sur Yvetot et Baons-le-Comte au hameau du Petit Fay), les alignements de hauts jets recensés, principalement sur talus, représentent plus de 8km de linéaire, vestiges d'anciens clos-masures aujourd'hui divisés pour accueillir des habitations. Ce linéaire nécessite une attention particulière pour le préserver et/ou le restaurer. Situés majoritairement en domaine privé, des actions de sensibilisation et d'aide à la population seront à envisager.

Envoyé en préfecture le 08/04/2022
Reçu en préfecture le 08/04/2022
Affiché le
ID : 076-247600620-20220331-DEL20220307-DE

AXE 3 : VALORISER DURABLEMENT LES HAIES PAR DES FILIERES LOCALES

Pour répondre à l'enjeu agricole et économique autour de la haie, il est nécessaire de **créer de la valeur autour de haies gérées durablement** : maintenir les haies, les entretenir, développer les valorisations économiques liées aux usages et aux différentes fonctionnalités agricoles, environnementales et sociales de la haie.

Dans le cadre de cet AMI, il est attendu que la collectivité présente les dispositions qu'elle souhaite mettre en place pour assurer une valorisation durable des haies sur son territoire, dans une perspective de maintien et d'**entretien du réseau de haies sur le long terme**. Ces actions peuvent être de formes variées et être l'occasion d'expérimenter des projets novateurs. *Exemples : structuration, développement et renforcement de filières de valorisation des produits de la haie (bois déchiqueté pour les chaufferies, paillage, litière animale, bois d'œuvre, bois buche, petits fruits…), appui à l'émergence d'acteurs spécialisés, mesures incitatives de soutien aux investissements, promotion et déploiement du « Label Haie », mise en place de plans de gestion durable de la haie, accompagnement du renforcement des compétences des acteurs locaux (formations, démonstrations et retours d'expérience, mise en réseau), mise en place de partenariats avec des financements privés pour le paiement de services environnementaux et/ou le stockage de carbone…* **La collectivité peut préciser également ses attentes dépassant l'échelon local, notamment les besoins d'appui, de conseils ou d'accompagnement à mettre en place à l'échelle régionale.**

La CCYN est consciente que le développement des haies sur son territoire va de pair avec sa valorisation économique.

BOIS ENERGIE

Sur le territoire de la CCYN il existe 3 petites chaufferies bois collectives. Un des axes de travail pourrait être d'aider les maires à utiliser du bois local issu de la taille de haies. De plus, dans le cadre de la labélisation « Territoire 100% Energies Renouvelables », la CCYN a pour objectif de développer les unités de chaufferie bois. Un lien étroit entre producteurs et consommateurs de bois devra se faire le plus en amont possible.

La question du matériel de taille des haies est importante. Une démonstration pourrait être organisée avec le lycée agricole et une étude sur les besoins des agriculteurs peut aussi être menée pour simplifier l'entretien des haies.

De plus, nous disposons sur le territoire d'une importante société de gestion des déchets verts. Un des axes de travail pourrait être d'échanger avec eux sur la filière de gestion des déchets bois et essayer de les orienter vers du bois énergie.

VALORISER LES PLANTS LOCAUX

Sur le territoire un pépiniériste bio s'est ouvert il y a moins de 5 ans. La CCYN pourrait accompagner son développement en l'aidant à postuler au label Haies. De plus, la CCYN pourra aussi faire la promotion de ce label auprès des communes de son territoire et des habitants.

LA HAIE COMME APPORT FOURRAGER

Enfin, un éleveur ovin du territoire est motivé pour travailler sur les haies fourragères. Il dispose de quelques parcelles sur lesquelles des haies doivent être implantées.

En effet, les haies champêtres ont plusieurs rôles, celui de préserver la biodiversité, de lutter contre l'érosion des sols, de filtrer l'eau et ont également un rôle nourricier. Les feuilles de noisetiers, de mûriers blancs, de châtaigniers et de saules deviennent un complément alimentaire pour les animaux pâturant… La sécheresse sévissant de plus en plus chaque année, l'herbe se fait plus rare en plein été, les arbres peuvent trouver leur place autour des pâtures pour leurs qualités nourricières et pour leur apport d'ombre. Cette pratique est le sylvopastoralisme, activité ancestrale associant l'élevage sur pâture et la culture arboricole et forestière.

Pour la mettre en œuvre, il suffit d'introduire des haies champêtres autour des pâtures et/ou de planter des végétaux en intra-parcellaire. Les branches des arbres et arbustes seront utilisées pour nourrir le sol dans lequel ils sont plantés, formant un compost riche mêlant diverses variétés de végétaux et azote provenant des rejets des animaux. Animaux et végétaux se nourriront mutuellement entre échanges de feuilles, d'écorce et de branches pour l'un et dispersion de graines et rejets d'azote via l'alimentation pour l'autre.

Envoyé en préfecture le 08/04/2022
Reçu en préfecture le 08/04/2022
Affiché le
ID : 076-247600620-20220331-DEL20220307-DE

AXE 4 : MOBILISER ET DEVELOPPER LES PARTENARIATS AUTOUR DES HAIES

Pour répondre aux différents enjeux, y compris à l'enjeu social que peut représenter la haie en termes de maintien de la trame paysagère identitaire d'un territoire, sa préservation et sa gestion doit être comprise et partagée par tous.

Dans le cadre de cet AMI, il est attendu que la collectivité présente les actions qu'elle souhaite développer afin de **favoriser une approche collaborative**, **mobiliser et impliquer les différents acteurs dans sa démarche** (agricoles, économiques, propriétaires, résidents, associations, grand public…). Ces actions peuvent être de formes variées et être l'occasion d'expérimenter des projets novateurs. *Exemples : mise en place d'une gouvernance partagée autour du projet de territoire sur la haie, actions pour impliquer l'ensemble de la chaîne d'acteurs économiques du territoire (pépiniériste producteur de plans locaux, propriétaires, agriculteurs, associations, entreprises de travaux pour la plantation et pour la gestion/entretien des haies, acteurs susceptibles d'en valoriser et transformer les produits,…), mise en place de programme éducatif en lien avec le projet, mise en place d'une gestion partagée de la haie (chantiers participatif, communaux, bois d'affouage), participation à un réseau régional autour de la Haie pour partager les retours d'expériences et de pratiques…*

La CCYN s'entoure déjà actuellement de nombreux partenaires techniques pour mener à bien ses actions, à savoir :

- Le Parc Naturel Régional des boucles de la Seine Normande
- Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement local (CAUE)
- Le CIVAM Normandie
- Bio Normandie
- La Chambre d'Agriculture
- L'Office National des Forêts
- Les élagueurs
- Les communes
- Le lycée agricole d'Yvetot
- L'entreprise pépiniériste Chêne de Caux
- L'association CHENE
- L'Architecte des Bâtiments de France
- Biomasse Normandie
- Les Syndicats Mixtes de Bassins Versants locaux
- La Ligue de Protection des Oiseaux

Des randonnées natures sont déjà organisées sur le territoire avec des partenaires comme l'ONF et la LPO. Ces randonnées seront poursuivies les années prochaines.

<u>Pistes d'actions à mener :</u>

- Un état des lieux des clôtures entourant des bâtiments communaux (comme les cours d'école) pourrait être mené afin de proposer aux communes de remplacer des clôtures métalliques par des haies. Ces chantiers de plantation pourraient être menés avec les enfants et les parents d'élèves.
- De nombreux lotissements vont être construits. Une réflexion sur la gestion des haies pourrait être menée en amont avec les communes.
- Chantiers participatifs de plantation de haies à imaginer.
- Poursuivre les randonnées thématiques sur la haie, les clos masures. Un partenariat avec le lycée agricole pourrait être organisé afin de faire découvrir au grand public les actions menées par le lycée sur ses parcelles agricoles.
- Un pépiniériste bio est présent sur le territoire. Il est envisagé de faire un point avec lui et voir de quelle manière la collectivité peut l'aider dans le développement de son activité (formation de taille, communication, portes ouvertes, label haie à développer…)

Envoyé en préfecture le 08/04/2022
Reçu en préfecture le 08/04/2022
Affiché le
ID : 076-247600620-20220331-DEL20220307-DE

AXE 5 : ASSURER COHERENCE ET CONVERGENCE DES DEMARCHES TERRITORIALES

Les actions en faveur de la haie sont à la croisée de différentes politiques territoriales et régionales. Pour accompagner la démarche dans tous ses aspects, il est proposé dans le cadre de cet AMI, que la collectivité présentent **ses autres stratégies ou projets territoriaux pouvant contribuer aux haies** et bénéficier en retour de son projet en faveur de la haie : projets liés à **l'agriculture** (PAT, PAEC, maintien de l'élevage, accompagnement des évolutions de pratiques, agroforesterie…) à **la biodiversité** (restauration de la trame verte bleue, gestion d'espaces naturels…), à **la gestion de l'eau** (programme de lutte contre l'érosion…) ou à **l'atténuation et d'adaptation** aux conséquences du changement climatique (PCAET...). Il est attendu que la collectivité présente la manière dont elle envisage la coordination ou la convergence entre ses différentes démarches.

La CCYN est compétente en environnement depuis 2017. Elle n'a eu de cesse de s'engager dans divers programmes afin de monter en compétence et d'être appuyée financièrement et techniquement.

Voici le détail des différentes labellisations acquises jusqu'à aujourd'hui :

- **2017** : La collectivité est labellisée « **Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte** (TEPCV) » et commence à mettre en place des actions en faveur de la biodiversité et des économies d'énergies
- **2019** : labellisation de la collectivité « **Territoire Durable 2030** », via ce dispositif d'aide, la CCYN travaille sur sa trame verte et bleue en lien avec les études déjà menées dans le cadre du PLUI avec le Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande
- **2020** : **PCAET** en cours d'élaboration à l'échelle du PETR Plateau de Caux Maritime
- **2020** : reconnaissance de la CCYN pour le label « **Territoire Engagé pour la Nature** »
- **2020** : la CCYN est lauréate d'un nouvel appel à Projet de l'ADEME et la Région Normandie. Ce dernier « **Territoire 100 % ENR** » permet d'épauler la collectivité en ingénierie interne afin de s'engager dans la transition énergétique.
- **Juin 2021** : signature du **Contrat de Relance pour la Transition Energétique** (CRTE) pour le territoire Yvetot Normandie
- **Septembre 2021** : **Schéma Directeur Cyclable Intercommunal** « Cylc'YN » validé en conseil communautaire
- **Septembre 2021** : **Début du travail pour la Révision du SCOT** : objectif d'approbation en 2024 avec prise en compte des objectifs ZAN (Zéro Artificialisation Nette) en application de la loi Climat et Résilience + loi 3DS
- **Décembre 2021** : Lancement du travail sur **le Projet Alimentaire Territorial** de la CCYN, lauréat PAT en mars 2021

De plus, le syndicat Mixte d'Eau et d'Assainissement du Caux Central mène depuis quelques années un programme de protection des captages d'eau potable sensible. Depuis peu, les **Paiement pour Services Environnementaux** (PES) sont en place afin d'aider les agriculteurs à maintenir des herbages et donc l'élevage tout en protégeant la ressource en eau potable.

Les 3 Syndicats de Bassins Versants du territoire mènent depuis leur création une politique de lutte contre le ruissellement agricole et aident les particuliers et agriculteurs à **implanter des haies et des fascines** à vocation hydrauliques.

L'ensemble de ces démarches est coordonné par le service transition écologique et énergétique ainsi qu'avec le service urbanisme, via le travail autour du PLUI et de la révision du SCOT. Les élus des 2 commissions sont sensibles à mener des projets structurants, ambitieux et cohérents avec les diverses démarches engagées qui vont dans le sens d'un développement durable au service des habitants du territoire.